

DEPARTEMENT DES YVELINES
VILLE DE MANTES-LA-JOLIE

Boulevard Calmette

GARE MANTES STATION

EXTRAIT DE LA LOI DU 7 MAI 1946

Art. 2 - Les Géomètres-Experts inscrits au Tableau de l'Ordre ont seuls qualité pour effectuer les opérations ayant pour but l'établissement de procès-verbaux, plans de bornage et autres plans destinés à être annexés à des actes authentiques.

NOTA :

- Mesurage suivant les limites apparentes
- Cote et superficie ne deviendront exécutoires qu'après notification de l'arrêté par la personne publique aux propriétaires riverains concernés, et définitifs qu'à compter de l'expiration des délais de recours.

-  Limite divisoire respectant les indications du requérant
-  Limite de propriété correspondant à la limite de fait de l'ouvrage public relevant de la procédure de délimitation - Art 112-1 du code de la voirie routière
-  Application cadastrale : Commune de MANTES LA JOLIE
-  Lot A : Partie à détachée - Superficie = 57m²
-  Servitude de surplomb du auvent - Superficie = 44m²

PROJET DE DIVISION



Mathias SAURA Bertrand CHATIN
Lionel RAFFIN Jonathan CHARON
Arnaud MATISSON Melissa CORNU

41-45 Boulevard Romain Rolland
75014 PARIS
Tél. : 01 42 53 96 81

Dossier : 242465

Fichier : 242465 - Projet de division.dwg

Date : 31 mai 2024

Echelle : 1/200

Auteur : MDS

Ind.	Date	Modifications

Planimétrie : Rattachée au système RGF93 zone 8 (CC49) conique conforme

Altimétrie : Rattachée au système NGF-IGN 69 (Altitude Normale), par procédé GNSS

